



MAIRIE DE MASEVAUX-NIEDERBRUCK

5 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny BP 35 68290 MASEVAUX-NIEDERBRUCK

Téléphone : 03 89 82 40 14 - **Mail** : mairie@masevaux.fr

Prendre rendez-vous en ligne : www.masevaux.fr

LES DEMANDES ET REMISES DE PASSEPORT SE FONT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
LA PRÉSENCE DU MINEUR EST OBLIGATOIRE LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE QUEL QUE SOIT SON ÂGE
ET AU MOMENT DE LA REMISE DE PASSEPORT À PARTIR DE 12 ANS en raison de la prise d'empreintes

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE personne mineure - Liste des pièces à fournir au 3 mai 2019

Recommandations générales :

- Le dossier de pré-demande de passeport à compléter informatiquement sur le site : <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-passeport> ou le formulaire Cerfa n°12101*02 daté et signé, complété au stylo noir, en majuscules, avec les accents et sans oublier d'indiquer la filiation complète des parents : nom (nom de jeune fille pour la mère), tous les prénoms, date et lieu de naissance.
- **1 photo d'identité** : datée de moins de 6 mois, conforme à la norme pour les documents d'identité : tête nue (sans barrette, serre-tête, foulard, casquette), de face, visage et cou dégagés, sur fond clair, uni et neutre (fond blanc interdit). Le format de la photo doit être de 35 x 45 mm. **Merci de ne pas découper vous-même les photos !**
- **Justificatif de domicile (document original)** : daté de moins d'1 an (exemple : facture d'électricité, de gaz, d'eau, des ordures ménagères, de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition, attestation d'assurance logement, attestation d'électricité ou de gaz à partir du moment où figure le code barre 2D-DOC !).
Vous êtes hébergés chez un tiers ou chez vos parents :
 - ✓ **justificatif de domicile** : daté de moins d'1 an de
 - ✓ l'hébergeant ou de vos parents,
 - ✓ **pièce d'identité ORIGINALE** de l'hébergeant ou de vos parents.Vous êtes en résidence alternée chez vos parents :
 - **justificatif de domicile** : daté de moins d'1 an des 2 parents
 - **jugement de divorce** ou attestation sur l'honneur de la résidence alternée de l'enfant
 - **pièce d'identité ORIGINALE** des 2 parents.**Les 2 adresses figureront sur le passeport !**
- **Acte de naissance** : daté de moins de 3 mois (né(e) en France) et de moins de 6 mois (né(e) à l'étranger) sauf si l'état civil de la commune de naissance est dématérialisé (www.ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation) = COMEDec.
- **Justificatif de nationalité française** : si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité française (déclaration d'acquisition de la nationalité française à votre nom, dûment enregistrée ou, à défaut, une attestation de cette déclaration, ou ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française ou, à défaut, une attestation constatant l'existence de ce décret, ou certificat de nationalité française C.N.F.).
- **Timbre fiscal** : **17 €** pour un mineur de moins de 15 ans et **42 €** pour un mineur entre 15 et 17 ans soit dans un bureau de tabac ou en ligne de manière dématérialisée.

À savoir :

Si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents peuvent être réclamés pour justifier l'utilisation du [nom de l'autre parent](#).

Délai de fabrication :

Le passeport n'est pas fabriqué sur place et ne peut donc pas être délivré immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

Si vous avez indiqué un numéro de mobile sur le formulaire, vous êtes alerté par SMS dès que le passeport est disponible.

Retrait du passeport :

Le passeport doit être retiré par le demandeur au lieu du dépôt du dossier. **Dès que vous êtes alerté par la Mairie pour vous informer que votre passeport est bien disponible, veuillez prendre RDV en Mairie pour la remise du nouveau passeport.** Il doit être retiré dans un délai de **3 mois** suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, le nouveau passeport est détruit.

PREMIÈRE DEMANDE de PASSEPORT - personne mineure

Cas 1 : l'enfant a une carte d'identité valide ou périmée depuis MOINS de 5 ans :

- Carte d'identité : original + [photocopie](#)
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 17 € ou 42 € selon l'âge
- [Justificatif de domicile](#) : original + photocopie
- [Pièce d'identité du parent qui fait la demande](#) : original + photocopie

Cas 2 : l'enfant a une carte d'identité et la carte d'identité est périmée depuis PLUS de 5 ans :

- Carte d'identité : original + [photocopie](#)
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 17 € ou 42 € selon l'âge
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Pièce d'identité du parent qui fait la demande](#) : original + photocopie
- [Acte de naissance](#) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** : original (sauf en cas de [naissance à l'étranger](#) ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#)) + [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Cas 3 : l'enfant n'a pas de carte d'identité

- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 17 € ou 42 € selon l'âge
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Pièce d'identité du parent qui fait la demande](#) : original + photocopie
- [Acte de naissance](#) (copie intégrale ou extrait avec filiation) de **moins de 3 mois** : original (sauf en cas de [naissance à l'étranger](#) ou dans une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#)) + [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

RENOUVELLEMENT de PASSEPORT - personne mineure

Cas 1 : l'ancien passeport est valide ou périmé depuis MOINS de 2 ans :

- Ancien passeport : original + [photocopie](#)
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbre fiscal](#) : 17 € ou 42 € selon l'âge
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Pièce d'identité du parent](#) qui fait la demande : original + photocopie

Cas 2 : l'ancien passeport est périmée depuis PLUS de 2 ans :

Le passeport est sécurisé et périmé depuis moins de 5 ans	Le passeport est plus ancien
Pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile	Pré-demande ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
Ancien passeport de l'enfant : original + photocopie	Ancien passeport de l'enfant : original + photocopie
Pièce d'identité du représentant légal : original + photocopie	Pièce d'identité du représentant légal : original + photocopie
Timbres fiscaux : 17 € ou 42 € selon l'âge	Timbres fiscaux : 17 € ou 42 € selon l'âge
Une photo d'identité conforme aux normes	Une photo d'identité conforme aux normes
Justificatif du domicile : original + photocopie	Justificatif du domicile : original + photocopie
	Carte d'identité récente (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
	Si l'enfant n'a pas de carte d'identité récente : Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois : original (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état civil est dématérialisé) + Justificatif de nationalité française si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Comment faire la différence entre les différents types de passeport ?

Modèle Delphine



Passeport électronique



Passeport biométrique



EN CAS DE PERTE OU DE VOL de PASSEPORT - personne mineure

Cas 1 : si le passeport perdu était biométrique :

- Carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 17 € ou 42 € selon l'âge
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Pièce d'identité du parent](#) qui fait la demande : original + photocopie
- [Déclaration de perte](#) à remplir sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011*01](#)
OU déclaration de vol à faire en gendarmerie

Cas 2 : s'il s'agit d'un ancien modèle et l'enfant a une carte d'identité valide ou périmé depuis MOINS de 5 ans :

- Carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 17 € ou 42 € selon l'âge
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Pièce d'identité du parent](#) qui fait la demande : original + photocopie
- [Déclaration de perte](#) à remplir sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011*01](#)
OU déclaration de vol à faire en gendarmerie

Cas 3 : s'il s'agit d'un ancien modèle et l'enfant a une carte d'identité valide ou périmé depuis PLUS de 5 ans :

- Carte d'identité : original + photocopie
- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 17 € ou 42 € selon l'âge
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Pièce d'identité du parent](#) qui fait la demande : original + photocopie
- [Déclaration de perte](#) à remplir sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011*01](#)
OU déclaration de vol à faire en gendarmerie
- [Acte de naissance](#) de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) : original sauf si COMEDEC
- + [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie

Cas 4 : vous n'avez pas de carte d'identité :

- Une photo d'identité [conforme aux normes](#)
- [Pré-demande](#) ou formulaire cartonné remis sur place ou par la mairie de votre domicile
- [Timbres fiscaux](#) : 17 € ou 42 € selon l'âge
- [Justificatif du domicile](#) : original + photocopie
- [Pièce d'identité du parent](#) qui fait la demande : original + photocopie
- [Déclaration de perte](#) à remplir sur place ou en utilisant le formulaire [cerfa n°14011*01](#)
OU déclaration de vol à faire en gendarmerie
- [Acte de naissance](#) de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) : original sauf si COMEDEC
- + [Justificatif de nationalité française](#) si l'acte de naissance ne suffit pas à prouver la nationalité : original + photocopie
- Pièce d'identité avec photo (carte de bus, carte de cantine, carte vitale AVEC PHOTO,...)